Image not found or type unknown

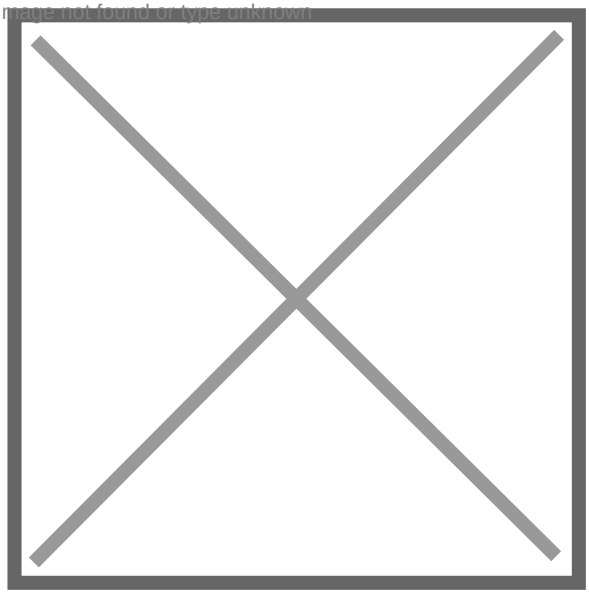

Peut-on exiger de mes proches le remboursement de ma dette?

Par **tatoo**, le **11/04/2011** à **09:40**

Bonjour,

Je dois à mon ex-bailleur une dette de + de 7000 euros.
Le dossier est passé par l'huissier qui a saisi mon compte bancaire.
Mais comme il n'y a rien dessus (sauf RSA insaisissable), il ne peut pas saisir.
Mon intention est de rembourser mais à mon rythme et dans l'immédiat je suis dans la galère.
Ma question est: peuvent-ils, huissier, justice,... exiger de mes proches parents (soeurs, mère) le remboursement de ma dette?
Ca, ce serait vraiment une cata.
D'avance, merci pour vos réponses.

Par **Melanie555**, le **11/04/2011** à **09:51**

Le bailleur ne peut se retourner contre un tiers que s'il s'est porté caution.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés